Canada – Terre-Neuve-et-Labrador

Renouvellement de l'industrie de la pêche

Document de travail

Newfoundland Labrador

Canada

Initiative Canada - Terre-Neuve-et-Labrador de renouvellement de l'industrie de la pêche

Document de travail

Octobre 2006

-- Octobre 2006

Aux participantes et participants de l'industrie et aux autres parties intéressées :

La plupart des personnes qui capturent, achètent, vendent ou transforment du poisson dans cette province conviennent que l'industrie de la pêche de Terre-Neuve-et-Labrador doit changer. Nous sommes à la croisée des chemins en raison d'une combinaison de facteurs externes et d'obstacles structurels intérieurs. Les facteurs externes, comme la concurrence mondiale croissante exercée par les producteurs dont les coûts de production sont plus faibles, les coûts du carburant à la hausse et des taux de change défavorables, signalent qu'un changement est essentiel. La question est celle-ci : l'industrie et le gouvernement seront-ils les moteurs du changement ou les victimes d'une industrie qui n'est pas rentable?

Le gouvernement et l'industrie doivent collaborer au renouvellement de notre industrie. Nous devons travailler ensemble pour que l'industrie soit, à long terme, plus rentable, plus concurrentielle sur la scène internationale et plus durable sur le plan écologique. Notre activité de pêche a le potentiel nécessaire pour devenir un moteur économique puissant pour nos régions rurales; nous reconnaissons le rôle crucial de l'industrie de la pêche au sein de la structure économique et sociale de la province, particulièrement dans les régions rurales, mais il faut davantage mettre l'accent sur l'efficience et la compétitivité. Il n'y a pas de solution miracle.

Cet automne, Pêches et Océans Canada et le ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador consulteront les pêcheurs, les transformateurs, les travailleurs des usines de transformation du poisson et les autres parties intéressées de l'ensemble de la province. La démarche de consultation sera complète et inclusive, car nous souhaitons profiter de vos commentaires en vue d'élaborer une stratégie de renouvellement intégrée « de l'océan à la table ».

Ce document de travail présente des options en vue de redéfinir comment nous pêchons, transformons et commercialisons notre poisson. Il avance des idées pour trouver une solution propre à Terre-Neuve-et-Labrador, qui comprend une pêche dynamique au moyen de petits bateaux et répond aux besoins des travailleurs des usines de transformation du poisson. Nous croyons qu'une industrie de la pêche renouvelée à Terre-Neuve-et-Labrador sera prospère et concurrentielle sur le marché international. Une industrie renouvelée aidera les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation du poisson à obtenir des revenus plus élevés et plus stables et les collectivités à connaître un avenir plus sûr. Cependant, nous devons travailler

ensemble à définir comment et à quel rythme nous renouvellerons l'industrie de la pêche de la province. Cela prendra du courage et de la clairvoyance. Les deux gouvernements s'engagent à travailler avec chacun de vous à cette fin.

Nous vous invitons à participer aux prochaines séances de consultation ou à nous faire part de vos commentaires par la poste ou par courrier électronique. Il est possible de se procurer des exemplaires du document de discussion à l'adresse Internet www.nlf.dfo-mpo.gc.ca/fir ou en composant le numéro de téléphone 1-866-266-6603.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués,

L'honorable Danny Williams
Premier ministre
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

L'honorable Loyola Hearn
Ministre des Pêches et Océans
Gouvernement du Canada

L'honorable Tom Rideout
Ministre des Pêches et de l'Aquaculture
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Table des matières

1.	Introduction		1
	1.1	Contexte	1
	1.2	Enjeux de l'industrie	2
	1.3	Renouvellement de l'industrie de la pêche	4
2.	Rencontre du premier ministre		5
	2.1	Objectifs	5
	2.2	Résultats principaux	5
	2.3	Démarche de collaboration	6
3.	Comités de travail industrie-gouvernement		8
	3.1	Mandat	8
	3.2	Conclusions générales	8
4.	Vision et objectifs		10
5.	Pêche – Renouvellement des politiques et autorationalisation		12
	5.1	Aperçu	12
	5.2	Autorationalisation des flottilles	13
	5.3	Politique en matière de remplacement de bateaux de pêche	14
	5.4	Restructuration – Pêche à la crevette	16
	5.5	Pêche au moyen de petits bateaux	17
	5.6	Politiques relatives à la séparation de la flottille et au propriétaire-exploitant autonome	18
	5.7	Autres questions relatives aux politiques	18
	5.8	Questions aux fins de discussion	20
6.	Transformation – Renouvellement des politiques et restructuration		21
	6.1	Aperçu	21
	6.2	Rationalisation de la capacité	22
	6.3	Usines stratégiques et équilibre régional	23
	6.4	Recrutement, maintien de l'effectif et revenus	24
	6.5	Autres questions relatives aux politiques	25
	6.6	Questions aux fins de discussion	26

7. Commercialisation en collaboration 27
7.1 Aperçu 27
7.2 Institut-Conseil de commercialisation des produits de la mer 28
7.3 Consortiums de commercialisation 28
7.4 Tarifs 28
7.5 Autres questions 29
7.6 Questions aux fins de discussion 29

8. Technologie et nouvelles possibilités 30
8.1 Aperçu 30
8.2 Enjeux-possibilités 30
8.3 Questions aux fins de discussion 32

Annexe 1 Comité directeur et comités de travail 33

Annexe 2 Renseignements généraux 37

1. Introduction

1.1 Contexte

L'industrie de la pêche de Terre-Neuve-et-Labrador est à la croisée des chemins en raison d'une combinaison de facteurs externes et d'enjeux structurels intérieurs. Les facteurs externes, comme la concurrence mondiale croissante exercée par les producteurs dont les coûts de production sont plus faibles, les taux de change défavorables et les coûts croissants du carburant, signifient que le changement – ou, plus précisément, le renouvellement de l'industrie – est nécessaire. La question est la suivante **: *l'industrie et le gouvernement seront-ils les moteurs de cette démarche de renouvellement ou les victimes d'une industrie qui n'est pas rentable?***

La pêche du poisson de fond (et celle de la morue en particulier) a été la principale force de la pêche et de l'économie de la province durant plus de cinq cents ans. Toutefois, l'industrie de la pêche a connu un changement considérable depuis l'effondrement des stocks de poisson de fond au début des années 1990. L'industrie a évolué pour réagir à l'explosion des ressources en crabe et en crevette à compter du milieu des années 1990; de plus, jusqu'à récemment, les tendances des prix du marché (en particulier ceux du crabe) ont fortement influé sur le degré de prospérité de l'industrie. Depuis le milieu des années 1990, les captures débarquées ont été inférieures à la moyenne historique dans une proportion d'environ un tiers, mais la valeur de ces captures débarquées a été très élevée, soit deux fois la moyenne historique.

La capacité de l'industrie s'est aussi adaptée aux changements en matière de disponibilité des ressources. La capacité de pêche et de transformation consacrée au secteur du poisson de fond hauturier, par exemple, a été considérablement réduite, tandis que la capacité pour le crabe et la crevette (pêche et transformation) a augmenté. Dans la même veine, le nombre de permis de poisson de fond côtier a grandement diminué; en outre, le secteur de la flottille de 35 à 64 pieds détient désormais une part beaucoup plus grande de la valeur totale des captures débarquées. En général, certains participants de l'industrie ont amélioré leur situation alors que celle des autres, notamment les travailleurs des usines de transformation du poisson, s'est détériorée.

La participation et l'engagement des Autochtones dans l'industrie de la pêche de la province ont aussi augmenté au cours de la dernière décennie. Pêches et Océans Canada a mis en œuvre des programmes qui favorisent la participation accrue des Autochtones à la pêche commerciale. Le ministère continuera de gérer les pêches dans le respect de la Stratégie des pêches autochtones et des obligations définies dans les accords sur les revendications territoriales.

Au cours de la dernière décennie, il y a eu de nombreuses études et un vaste débat public sur la façon d'améliorer la rentabilité et la durabilité de l'industrie de la pêche de la province. Presque toutes ces études ont reconnu que la capacité excédentaire était l'obstacle structurel sous-jacent le plus important et ont signalé qu'une rationalisation et une restructuration étaient nécessaires pour que l'industrie puisse mieux utiliser ses atouts

en matière de pêche et de transformation. Voici les autres enjeux structurels majeurs : les faibles niveaux de revenu, les problèmes de recrutement et de maintien en poste de la main-d'œuvre, le caractère saisonnier, la qualité, la commercialisation, la viabilité de l'industrie de la crevette cuite et décortiquée, le remplacement et la conception des bateaux, la politique sur les permis de transformation du poisson et le besoin d'un cadre stratégique intégré fédéral-provincial.

1.2 Enjeux de l'industrie

La valeur totale des captures débarquées de toutes les espèces, à Terre-Neuve-et-Labrador, a diminué d'environ 28 p. 100 ces dernières années – passant de 640 millions de dollars en 2004 à 460 millions de dollars (projection) en 2006. La valeur totale des produits a diminué d'environ 20 p. 100, passant de 1 milliard de dollars en 2004 à 800 000 $ (projection) en 2006. Durant la même période, les coûts de la pêche et de la transformation (c.-à-d. le carburant, les immobilisations, etc.) ont augmenté, ce qui a entraîné un resserrement de la marge bénéficiaire.

Le resserrement de la marge bénéficiaire a mis en lumière la nécessité, pour l'industrie de la pêche de la province, de devenir plus concurrentielle à l'échelle internationale. Les produits du poisson de Terre-Neuve-et-Labrador doivent concurrencer sur un marché mondial où la Chine et d'autres producteurs dont les coûts de production sont faibles, dominent le marché du poisson de fond congelé primaire et où la production se dirige vers les produits secondaires. Ils doivent aussi concurrencer une offre mondiale croissante de poisson d'aquaculture ainsi que de produits de la mer d'autres pays, comme l'Islande et la Norvège, qui ont déjà réussi l'adaptation de leurs industries de la pêche respectives. Ces réalités mondiales, combinées à d'autres changements plus récents sur les plans des taux de change et des coûts du carburant, ne connaîtront vraisemblablement pas d'amélioration dans un avenir prévisible.

Les difficultés économiques que connaît actuellement l'industrie de la pêche ont aussi jeté un éclairage sur les obstacles structuraux internes de longue date et qui entravent la compétitivité internationale de l'industrie. Bon nombre de ces obstacles sont complexes et il faudra du temps pour les surmonter. Cependant, il n'est plus possible de les ignorer si l'on veut que les produits de la pêche de Terre-Neuve-et-Labrador concurrencent bec et ongles sur les marchés mondiaux et offrent des niveaux de revenu intéressants aux pêcheurs et aux travailleurs des usines de transformation du poisson.

Le gouvernement et l'industrie doivent vaincre ces obstacles pour que le secteur de la pêche devienne, à long terme, rentable, concurrentiel sur la scène internationale et durable sur le plan écologique. Il faut mettre l'accent davantage sur l'efficience et l'efficacité tout en reconnaissant le rôle crucial de l'industrie de la pêche au sein de la structure économique et sociale de la province, particulièrement dans les régions rurales.

Les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador font face actuellement à un certain nombre d'obstacles considérables, comme le vieillissement et la diminution de la population, l'importante migration de sortie et une incapacité de concurrencer avec les autres parties du Canada sur le plan de la main-d'œuvre qualifiée. Nombre de ces problèmes ne peuvent pas être résolus seulement par l'industrie de la pêche. Cependant, le renouvellement et la restructuration de l'industrie représentent la meilleure occasion pour que la pêche demeure le principal moteur économique de nombreuses régions rurales.

Les problèmes structurels externes et internes que connaît l'industrie de la pêche indiquent qu'il existe un besoin d'élaborer une démarche politique fédérale-provinciale intégrée relativement au renouvellement et à la restructuration de l'industrie. Cette vision « de l'océan à la table » redéfinirait comment l'industrie et le gouvernement géreraient, récolteraient, transformeraient et commercialiseraient les ressources halieutiques. Cela comporterait aussi l'incorporation de considérations relatives à la transformation et à la commercialisation au processus annuel lié au Plan de gestion intégrée des pêches (PGIP) de Pêches et Océans Canada.

ENJEUX DE L'INDUSTRIE

Extérieurs	Intérieurs
• Hausse de 41 p. 100 du dollar CAN en 4 ans • Hausse de 55 p. 100 des prix du carburant en 4 ans • Compétitivité internationale • La Chine et d'autres producteurs dont les coûts de production sont faibles • Variation cyclique des prix du marché • Tarifs et accès aux marchés • Offre de l'aquaculture mondiale	• Fluctuations – déclins des ressources • Surcapacité des secteurs de la pêche et de la transformation • Renouvellement des politiques (approche intégrée) • Structure de l'industrie • Main-d'œuvre – recrutement-maintien en poste • Revenus faibles-instables • Caractère saisonnier • Dépendance à l'égard de l'offre – synchronisation par rapport à l'offre • Variation de la qualité (pêche et transformation) • Conception, utilisation et efficacité des bateaux • Pêche à plus grande distance des côtes • Transport par camion • Commercialisation (p. ex., vente à tout prix, manque d'efforts communs)

1.3 Renouvellement de l'industrie de la pêche

Le changement et le renouvellement de l'industrie de la pêche de la province sont essentiels. Pour y parvenir, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador ont lancé, en mai 2006, l'initiative de renouvellement de l'industrie de la pêche. Cette initiative vise à élaborer une solution politique conçue à Terre-Neuve-et-Labrador pour résoudre les problèmes actuels et éliminer les obstacles auxquels fait face l'industrie de la pêche. Elle ne vise à traiter ni de l'accès ni des allocations ni des parts historiques au sein de l'industrie de la pêche.

Pour élaborer une stratégie de renouvellement de l'industrie, la conservation, la reconstitution des stocks et la durabilité à long terme des ressources doivent demeurer primordiales. Le gouvernement continuera de chercher des moyens de reconstituer et de conserver des stocks au moyen d'initiatives comme la *Stratégie de rétablissement et de gestion des stocks de morue à Terre-Neuve-et-Labrador*, l'élaboration de cadres de gestion fondés sur le principe de précaution et sur l'écosystème, les initiatives pour lutter contre la surpêche étrangère et les processus permanents de gestion de la pêche. Le renouvellement de l'industrie contribuera à l'instauration d'une industrie plus durable sur le plan écologique en réalisant un meilleur équilibre entre la disponibilité des ressources et la capacité de pêche-transformation. Toutefois, l'initiative de renouvellement de l'industrie de la pêche vise principalement à élaborer une stratégie intégrée de renouvellement « de l'océan à la table » en vue d'améliorer la viabilité de l'industrie et sa compétitivité internationale en fonction des niveaux actuels et possibles des ressources.

En forte majorité, les organisations et les intervenants de l'industrie reconnaissent que le changement est nécessaire. Cependant, même si ce changement s'impose, l'évolution vers une industrie plus prospère et plus autonome prendra du temps. En outre, le renouvellement de l'industrie exige qu'on s'accorde non seulement sur la nécessité du changement, mais aussi sur les voies et les moyens pour le réaliser. ***Tous les intervenants doivent travailler ensemble à définir comment renouveler l'industrie de la pêche de la province et à quel rythme.***

Ce document de travail vise à :

- Informer les intervenants de l'industrie et le public sur les progrès réalisés en vertu de l'initiative Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de renouvellement de l'industrie de la pêche depuis mai 2006 (parties deux à quatre).

- Rechercher leur apport sur les enjeux principaux liés aux politiques et sur les options possibles en vue de l'élaboration d'une stratégie de renouvellement intégrée de l'industrie de la pêche de la province (parties cinq à huit).

2. Rencontre du premier ministre

2.1 Objectifs

La Rencontre du premier ministre sur la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador s'est tenue à St. John's, le 24 mai 2006. Cette rencontre a été coprésidée par le premier ministre Williams et le ministre des Pêches et Océans Loyola Hearn, qui étaient accompagnés du ministre des Pêches et de l'Aquaculture, Thomas G. Rideout, et de hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral et provincial.

Cette rencontre a réuni quelque 40 chefs de file de l'industrie et de la collectivité qui représentaient les secteurs de la pêche et de la transformation, les collectivités de pêcheurs, les groupes autochtones et l'Université Memorial. Les objectifs de la rencontre se divisaient en deux volets :

- Cerner des solutions possibles pour les enjeux principaux des secteurs de la pêche, de la transformation et de la commercialisation de l'industrie de la pêche en 2006 et après.

- Définir une orientation stratégique pour l'industrie, y compris des actions en vue de son renouvellement pour la transformer de manière à ce qu'elle soit plus rentable, autonome et concurrentielle.

Les participants ont eu la possibilité de faire un bref exposé et on leur a demandé de se poser les questions qui suivent :

1. Quels sont les principaux enjeux, obstacles et possibilités dans les secteurs de la pêche, de la transformation et de la commercialisation de l'industrie de la pêche?

2. Que peuvent faire l'industrie et les gouvernements pour surmonter ces obstacles et concrétiser ces possibilités?

3. Compte tenu de la disponibilité des ressources halieutiques et des conditions du marché, à quoi devrait ressembler l'industrie de la pêche de la province à l'avenir, p. ex., sur les plans de la structure, des conditions d'exploitation, de l'emploi et des revenus?

2.2 Résultats principaux

Les participants à la Rencontre du premier ministre ont atteint un consensus sur la plupart des obstacles principaux que connaît l'industrie de la pêche de Terre-Neuve-et-Labrador. La majorité des participants ont convenu qu'il était nécessaire de réduire la capacité dans les secteurs de la pêche et de la transformation. Toutefois, la rationalisation de l'industrie doit être planifiée minutieusement et répondre aux besoins des personnes qui en seront touchées. Il y a eu un certain appui à l'idée d'un programme de retraite anticipée pour les

travailleurs des usines de transformation du poisson. Cependant, on a reconnu qu'un tel programme devait être envisagé avec prudence et être lié à la restructuration de l'industrie pour veiller à ce qu'il n'entraîne pas la retraite hâtive des travailleurs expérimentés et qualifiés des entreprises permanentes.

Les participants se sont aussi entendus largement sur le besoin d'élaborer une démarche stratégique régionale pour le secteur de la transformation et sur le besoin d'une stratégie de commercialisation axée sur une meilleure collaboration pour les produits de la mer de la province. Certains participants avaient l'impression que bien des possibilités s'offraient à l'industrie de la pêche et qu'il y avait donc place à l'optimisme.

La plupart des participants ont reconnu que le « statu quo n'était pas une option » étant donné les réalités externes qui influent sur l'industrie de la pêche. Il a été convenu aussi qu'une démarche de collaboration et inclusive entre le gouvernement et l'industrie serait nécessaire et qu'une action délibérée le serait tout autant pour réaliser le changement. ***Le défi se présentera quand il s'agira de s'entendre sur la voie à suivre ainsi que sur les options politiques et les démarches nécessaires pour en arriver à une industrie plus durable et plus rentable.***

2.3 Démarche de collaboration

Compte tenu du degré de consensus obtenu à la Rencontre du premier ministre, le gouvernement et l'industrie ont convenu de lancer une initiative fédérale-provinciale de renouvellement de l'industrie de la pêche. Dans le cadre de celle-ci, un certain nombre de comités de travail devaient cerner et évaluer les options de renouvellement des politiques et de restructuration. Un comité directeur industrie-gouvernement a aussi été mis sur pied pour superviser et donner une orientation aux comités de travail.

La démarche axée sur les comités de travail et sur le comité directeur (annexe 1) comprenait une représentation de Pêches et Océans Canada, du ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Union des pêcheurs de Terre-Neuve (FFAW), de l'Association of Seafood Producers (ASP), des Seafood Processors of Newfoundland and Labrador (SPNL), du gouvernement du Nunatsiavut, de la Newfoundland and Labrador Federation of Municipalities et de l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador. Au total, quatre (4) comités de travail ont été créés pour étudier les questions qui suivent.

COMITÉS DE TRAVAIL INDUSTRIE-GOUVERNEMENT

- Pêche – Renouvellement de la politique et autorationalisation
- Transformation – Renouvellement des politiques et restructuration
- Commercialisation en collaboration
- Technologie et nouvelles possibilités

Il existe un cinquième groupe de travail qui est lié à la démarche de renouvellement de l'industrie mais est géré séparément par la province. Celui-ci a le mandat d'examiner les problèmes et les options ayant trait à l'adaptation de la main-d'œuvre pour les personnes touchées par la restructuration de l'industrie.

3. Comités de travail industrie-gouvernement

3.1 Mandat

Le comité directeur industrie-gouvernement et chacun des quatre comités de travail ont reçu le mandat suivant :

- Étudier les enjeux et les problèmes de l'industrie de la pêche.
- Examiner les options en matière de renouvellement de la politique – pêche et transformation.
- Cerner et évaluer les options en matière de restructuration – pêche et transformation.
- Déterminer des objectifs de rendement pour l'industrie – pêche et transformation.
- Cerner et évaluer les structures et les options en vue d'améliorer la commercialisation des produits de la mer.
- Cerner et évaluer les possibilités d'améliorer la rentabilité de l'industrie, notamment sur les plans de la technologie, des ressources et du développement des produits.

Au cours des mois de juin et de juillet 2006, les comités ont tenu 17 réunions en tout pour discuter des problèmes et des options liés au renouvellement de l'industrie. Un rapport d'étape a ensuite été rédigé et présenté au premier ministre Williams et aux ministres Hearn et Rideout. Ce rapport d'étape visait informer le premier ministre et les ministres du progrès considérable accompli par les comités, notamment pour ce qui est de la vision, des objectifs et des principes qui doivent sous-tendre le renouvellement de l'industrie (partie 4), et des conclusions générales sur lesquelles les différentes parties étaient tombées d'accord. Il indiquait aussi les différentes options en matière de politique et les points de vue sur les choix politiques qui s'offrent à l'industrie.

3.2 Conclusions générales

Le comité directeur et les comités de travail en sont venus à réitérer bon nombre des conclusions tirées à la Rencontre du premier ministre, surtout en ce qui a trait au besoin de réduire la capacité et de renouveler l'industrie et à l'élaboration d'une démarche intégrée fédérale-provinciale « de l'océan à la table » ou d'un cadre stratégique pour l'industrie. Les comités ont convenu que le renouvellement de l'industrie exige une action immédiate et qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer d'autres études. Ils ont aussi convenu que le renouvellement de l'industrie est un processus complexe et qu'il n'y a pas de solution miracle aux problèmes structuraux de l'industrie.

Les comités de travail étaient d'avis que la pêche demeure le principal moteur économique des collectivités rurales et que, par conséquent, le renouvellement de l'industrie de la pêche exigera l'appui général de tous les participants de l'industrie et des collectivités qui en dépendent.

En ce qui concerne les problèmes particuliers que connaît l'industrie, les comités de travail ont conclu ce qui suit :

- La démographie et la disponibilité de la main-d'œuvre continueront d'avoir des incidences sur la rentabilité de l'industrie et sur la stabilité future des collectivités.

- La faible moyenne des niveaux de revenu gagné des travailleurs des usines de transformation du poisson sont dus principalement au caractère saisonnier et à la disponibilité des ressources plutôt qu'au prix des captures débarquées.

- Il faut augmenter et stabiliser les revenus des travailleurs des usines de transformation du poisson, mais le renouvellement de l'industrie n'entraînera vraisemblablement pas, à court terme, des niveaux de revenu qui pourront attirer et retenir les jeunes travailleurs des usines de transformation du poisson.

- La capacité de pêche et de transformation n'est pas équilibrée par rapport aux ressources et aux niveaux actuels de revenu.

- Une démarche régionale est nécessaire pour le secteur de la transformation, mais il faut en venir à un accord sur ce qui constitue une « région » ou une « usine stratégique ».

- La politique actuelle de remplacement des bateaux du MPO devrait être modifiée, car elle est complexe, n'offre pas un contrôle efficace sur la capacité de pêche et son exécution n'est pas pratique.

- La pêche à la crevette représente la meilleure possibilité de ressource disponible, mais il faut élaborer une stratégie de restructuration à plusieurs volets pour en faire une industrie rentable.

- Il y a lieu de favoriser une pêche côtière rentable au moyen de petits bateaux et de s'assurer que les mesures de restructuration relatives au secteur de la flottille de 35 à 64 pieds n'auront pas d'incidences négatives sur celui-ci.

Les parties 5 à 8 offrent plus de détails sur ces enjeux et ces options de renouvellement de l'industrie et autres qui ont été étudiés par les différents comités de travail industrie-gouvernement.

4. Vision et objectifs

Le resserrement actuel de la marge bénéficiaire a servi à jeter un éclairage sur les enjeux de longue date de la pêche dans la province. L'industrie de la pêche ne peut pas continuer sur sa lancée actuelle : le gouvernement et l'industrie doivent relever les défis actuels pour que le secteur de la pêche devienne, à long terme, rentable, concurrentiel à l'échelle internationale et durable sur le plan écologique.

Au cours des premières étapes de ce travail, le comité directeur industrie-gouvernement a reconnu que, pour évaluer les options politiques relatives au renouvellement de l'industrie, il était nécessaire de s'entendre sur une vision et sur des objectifs propres à l'industrie. Tous les choix en matière de politique devraient être évalués par rapport à leur contribution à la réalisation de cette vision. Le comité directeur a examiné la situation économique actuelle de l'industrie et la capacité de cette dernière de soutenir la concurrence à l'échelle internationale. Ce comité a aussi étudié le rôle possible de l'industrie de la pêche en tant que moteur économique important pour les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador. Un résultat clé de la démarche du comité directeur industrie-gouvernement a donc été un accord entre toutes les parties sur la vision, les buts et les principes du renouvellement de l'industrie.

Sur les plans de la vision ou des objectifs, on envisage que l'initiative Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de renouvellement de l'industrie de la pêche devrait se traduire par :

VISION ET OBJECTIFS

Une industrie durable, rentable, concurrentielle sur la scène internationale et équilibrée à l'échelle régionale, qui est en mesure de :

- s'adapter aux changements qui surviennent dans les domaines des ressources et des conditions du marché;
- retirer la valeur maximale des marchés mondiaux;
- constituer un moteur économique pour les collectivités dans des régions rurales dynamiques;
- offrir des revenus intéressants aux participants de l'industrie;
- attirer et conserver les travailleurs qualifiés.

De plus, il a été convenu que la démarche de renouvellement de l'industrie devrait tenter :

BUT

D'élaborer un cadre stratégique intégré « de l'océan à la table » et une stratégie de restructuration de l'industrie pour soutenir la réalisation de la vision.

Nonobstant ce qui précède, Pêches et Océans Canada continuera de gérer les pêches de manière à respecter la Stratégie des pêches autochtones et les obligations que renferment les accords sur les revendications territoriales.

5. Pêche – Renouvellement des politiques et autorationalisation

5.1 Aperçu

Le secteur de la pêche fait face à un certain nombre d'enjeux structurels – dont le plus important est la capacité de pêche dans tous les secteurs de la flottille de moins de 65 pieds. La plupart des participants de l'industrie conviennent que le nombre d'entreprises (et de participants) de pêche n'est pas équilibré par rapport aux ressources disponibles et aux niveaux actuels des revenus tirés des captures débarquées.

La surcapacité dans le secteur de la pêche est un enjeu structurel de longue date qui a entraîné : des entreprises de pêche non rentables, des niveaux de revenu faibles et instables, une incapacité à attirer et à retenir des équipages qualifiés, de faibles taux d'utilisation des bateaux, de courtes saisons de pêche, des problèmes concernant la dépendance, la qualité et la synchronisation relative à l'offre et un nombre excédentaire de sites de débarquement. La surcapacité entraîne aussi des problèmes éventuels de conservation et de durabilité des ressources, comme un effort excessif dans les pêches en concurrence, des demandes d'accès et d'allocations additionnels et une résistance aux changements sur le plan des mesures de conservation.

Le secteur de la pêche (et en particulier la flottille de 35 à 64 pieds) fait face aussi à d'autres enjeux structurels. Bon nombre d'entre eux ont trait à un mouvement vers la pêche hauturière du crabe, à partir du milieu des années 1990, et au développement plus récent d'une pêche à la crevette nordique pour les bateaux de moins de 65 pieds. Les problèmes liés à la restructuration de l'industrie, qui sont associés au développement de pêches à plus grande distance des côtes, sont liés à la structure de la flottille, à la taille et à la conception des bateaux ainsi qu'à la non-rentabilité continue de la pêche à la crevette côtière.

Le secteur de la pêche sera également aux prises avec de graves défis d'ordre démographique au cours de la prochaine décennie. La moitié des propriétaires du principal groupe d'entreprises a plus de 50 ans alors que moins de 5 p. 100 ont moins de 35 ans. Dans la même veine, près de la moitié des pêcheurs non désignés (niveau II et niveau I) ont plus de 45 ans et seulement 6 p. 100 ont moins de 30 ans. Étant donné la réalité démographique actuelle, le secteur de la pêche continuera d'avoir de la difficulté à attirer des travailleurs qualifiés et à les conserver.

Tous les obstacles mentionnés ci-dessus illustrent le besoin d'une rationalisation de la capacité, d'une restructuration de l'industrie et du renouvellement des politiques. Cependant, ils n'indiquent pas qu'il soit nécessaire d'abandonner la pêche côtière pratiquée avec de petits bateaux. Environ les trois quarts des propriétaires d'entreprises désignées exploitent des bateaux de moins de 35 pieds. Compte tenu de ce fait, la pêche à l'aide de petits bateaux doit demeurer un élément principal de l'industrie de la pêche de Terre-Neuve-et-Labrador.

5.2 Autorationalisation des flottilles

Les obstacles auxquels se heurte le secteur de la pêche offrent une occasion de rationaliser considérablement la capacité. Les réductions de la capacité déboucheront sur : des entreprises plus rentables; des niveaux de revenu plus élevés et plus stables; une amélioration du recrutement et du maintien en poste des travailleurs qualifiés; des saisons plus longues; des taux plus élevés d'utilisation des bateaux; et la réduction des sites de débarquement et du camionnage.

En vertu de la politique actuelle, les flottilles ont peu de souplesse pour adapter la capacité (c.-à-d. le jumelage seulement) et aucune souplesse pour réduire la capacité de façon permanente. Les programmes de retrait de permis ont, dans le passé, réussi à réduire la capacité de pêche, surtout celle du poisson de fond. Cependant, ces réductions se sont appliquées de façon statique ou « en une seule fois » et ne sont pas permanentes.

Le fait de maintenir les réductions de la capacité peut aussi poser des défis en l'absence d'un mécanisme politique ou d'un programme qui permet aux flottilles d'adapter la capacité sur une base continue et permanente. La politique de remplacement des bateaux du MPO, qui a été mise en vigueur au cours des années 1980, visait à limiter la croissance de la capacité dans les pêches en concurrence, particulièrement celles du poisson de fond. Toutefois, on reconnaît généralement que les politiques qui cherchent à limiter la capacité de capture en réduisant la taille des bateaux, ne constituent pas un mécanisme efficace d'adaptation de la capacité.

La plupart des participants de l'industrie constatent qu'il est nécessaire de réduire la capacité dans tous les secteurs de la flottille. Il faut offrir aux flottilles la souplesse nécessaire pour qu'elles adaptent constamment leur capacité pour réagir aux conditions changeantes sur les plans des ressources et de l'économie. ***Le défi consiste à définir et à mettre en œuvre des mécanismes politiques appropriés qui entraîneront une autorationalisation des flottilles à compter de 2007.***

Les options possibles d'autorationalisation qui ont été examinées par le comité de travail comprenaient la continuation des dispositions actuelles sur le jumelage, le fait de combiner les entreprises, les permis ou les contingents individuels (CI) ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'achat ou de rachat des flottilles. Les principaux résultats relativement à ces options sont les suivants :

- Il y a eu un accord sur les grands principes de la rationalisation des flottilles et un appui général à la poursuite des dispositions sur le jumelage, mais aussi une reconnaissance du fait que le jumelage ne représente pas une solution à long terme au problème de la capacité. On a aussi exprimé la crainte que la poursuite des jumelages dans la flottille de 35 à 64 pieds, après 2006, se traduise par des loyers ou des redevances perçus par les propriétaires d'entreprises qui ne pêchent plus auprès de l'industrie de la pêche.

- Certains intervenants de l'industrie ont exprimé une forte préférence pour l'adoption d'une démarche collective à l'égard de la rationalisation des flottilles, qui offrirait à celles-ci l'option d'acheter des CI-permis auprès des détenteurs de permis qui abandonnent leurs activités. Les CI-permis seraient alors redistribués aux membres restants des flottilles qui seraient intéressés.

- Les pêcheurs avaient l'impression que les propriétaires d'entreprise ne pouvaient pas procéder à une autorationalisation sans une certaine forme de soutien financier initial ou de « capital de départ » de la part du gouvernement, en raison des conditions économiques et des niveaux d'investissement-endettement actuels. On s'inquiétait aussi de ce que l'investissement dans la rationalisation serait capitalisé dans la valeur des permis – au détriment des participants actuels de l'industrie et de la prochaine génération.

- Il y a eu un certain soutien à l'adoption de mécanismes de réduction axés sur les marchés, comme l'absorption d'entreprises qui offrirait à chaque propriétaire d'entreprise la possibilité de donner de l'expansion à celle-ci au moyen d'une consolidation, de fusions, de rachats ou autres.

- D'autres se sont fermement opposés à des mécanismes d'autorationalisation, comme l'absorption d'entreprises pour les détenteurs de permis. Leur position se fonde sur leurs préoccupations au sujet de la concentration éventuelle des quotas, de la capitalisation de l'investissement dans la valeur des permis et de la perception de loyers ou de redevances par les détenteurs de permis qui ne participent plus à la pêche.

5.3 Politique en matière de remplacement de bateaux de pêche

La politique en matière de remplacement de bateaux de Pêches et Océans Canada est une politique qui s'applique aux bateaux de moins de 65 pieds dans toute la région de l'Atlantique. Cette politique a été adoptée au début des années 1980. Elle visait à limiter la croissance de la capacité de pêche dans les pêches en concurrence, notamment celles du poisson de fond. En vertu de cette politique, la capacité des bateaux se définit en fonction des limites de longueur et des mesures d'indice volumétrique.

La politique initiale des années 1980 en matière de remplacement de bateau demeure en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador. Toutefois, cette politique a été assouplie ces dernières années grâce aux *Règles supplémentaires de remplacement des bateaux de pêche* de 35 à 64 pieds et à la politique de transition pour les entreprises désignées ayant des bateaux de moins de 35 pieds. Une nouvelle manière d'aborder les changements aux règles de remplacement des bateaux a été adoptée en 2003 : les flottilles élaborent des propositions en vue d'une modification de la politique, qui sont évaluées en fonction de dix (10) principes directeurs. Cependant, une fois la politique ainsi révisée, très peu de propositions ont été présentées par les flottilles de Terre-Neuve-et-Labrador.

REMPLACEMENT DES BATEAUX – PRINCIPES DIRECTEURS

Les propositions de remplacement des bateaux devraient :

- ne pas compromettre les objectifs en matière de conservation et d'utilisation durable;
- ne pas augmenter (et de préférence réduire) la capacité de pêche générale;
- favoriser l'adoption de mécanismes d'autocorrection;
- améliorer la sécurité et s'harmoniser avec les politiques et les règlements des autres organismes responsables de la sécurité en mer;
- contribuer à améliorer la rentabilité des flottilles et ne pas entraîner de pressions en faveur d'allocations accrues;
- ne pas entraîner de modifications aux allocations, aux parts des flottilles ou à l'accès aux pêches;
- être faciles à appliquer;
- bien cadrer avec les objectifs de la politique actuelle en matière de délivrance de permis;
- tenir compte du fait qu'une entreprise de pêche peut détenir des permis pour plus d'une pêche;
- permettre que seuls les détenteurs de permis désignés bénéficient des modifications apportées aux règles.

On admet généralement que la politique actuelle en matière de remplacement de bateau a conduit à des conceptions de bateaux inadéquats et inefficients. C'est là un problème particulier pour le secteur de la flottille de 35 à 64 pieds qui pêche durant des périodes prolongées dans les zones hauturières. Dans certains cas, la politique a aussi empêché les flottilles de débarquer du poisson de grande qualité, particulièrement la crevette, à l'occasion d'une saison prolongée. En outre, la politique a évolué vers un système de règles complexes à appliquer et qui sont en grande partie inefficaces.

Les modifications éventuelles à la politique en matière de remplacement de bateaux de pêche représentent un enjeu clé dans le contexte du renouvellement de l'industrie. Malgré cette politique de longue date, le secteur de la pêche de Terre-Neuve-et-Labrador a une capacité excédentaire dans toutes les flottilles de moins de 65 pieds et n'a pas le type de capacité requis pour pêcher à plus grande distance des côtes pendant de plus longues périodes. La politique actuelle contribue aux problèmes de saisonnalité, de qualité du poisson et de conception des bateaux des entreprises du secteur de la flottille de 35 à 64 pieds.

Voici les principaux résultats de la démarche des comités de travail sur cette question :

- Il y a eu consensus sur le fait que la politique doit être modifiée – y compris l'élimination des mesures d'indice volumétrique et, éventuellement, de certaines limites de longueur dans le secteur des flottilles de bateaux de 35 à 64 pieds.

- Il y a eu un certain appui à l'idée de dépasser la limite des 65 pieds, surtout pour la pêche à la crevette. La discussion a porté sur les avantages de permettre à certains bateaux de 64 pieds d'excéder cette limite (c.-à-d. de passer au secteur de la flottille de 65 à 99 pieds) et sur les conditions (p. ex., l'absorption d'entreprises) de ce passage à de plus grands bateaux.

- Des préoccupations ont été exprimées au sujet du fait que la souplesse de la politique entraîne : une capacité-dette additionnelle en l'absence d'un mécanisme efficace de réduction de la capacité et la nécessité de contrôler l'incidence des augmentations de la capacité sur les pêches en concurrence, comme celles du flétan noir et du capelan.

5.4 Restructuration – Pêche à la crevette

La rentabilité de l'industrie de la pêche à la crevette côtière est actuellement menacée par un ensemble de facteurs externes (c.-à-d. la chute des prix du marché, la baisse de la valeur du dollar américain, les tarifs de l'UE et la hausse des prix du carburant) et de problèmes structurels internes (c.-à-d. la surcapacité dans les domaines de la pêche et de la transformation, les pratiques de manutention inappropriées, les bateaux inadéquats et la saisonnalité).

Malgré les problèmes qu'elle connaît actuellement, l'industrie de la crevette représente la meilleure possibilité disponible sur le plan de la ressource pour améliorer la rentabilité de l'industrie. Terre-Neuve-et-Labrador possède des ressources abondantes, a de faibles taux d'exploitation et certains avantages concurrentiels.

Les comités de travail sur la pêche et la transformation ont chacun reconnu que la pêche à la crevette représente une occasion d'améliorer la rentabilité de l'industrie. Toutefois, une démarche intégrée et à plusieurs volets est nécessaire pour l'ensemble des secteurs de la pêche, de la transformation et de la commercialisation. Avec une démarche semblable, les entreprises de pêche et les usines de transformation seraient plus rentables et les revenus des travailleurs des usines de transformation du poisson et des équipages s'amélioreraient.

Au sein du comité de travail sur la pêche, on a également accordé un certain appui à l'idée d'introduire des bateaux plus grands (plus de 65 pieds) en vue de rehausser la qualité, de prolonger les saisons, de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité des opérations. Cependant, des inquiétudes ont été soulevées quant à la capacité et aux dépenses d'immobilisations supplémentaires qui seraient associées à un passage à de plus grands bateaux. Certains estimaient qu'un tel changement d'orientation exigeait une analyse minutieuse, compte tenu de l'infrastructure et des niveaux d'investissement actuels dans la flottille de pêche à la crevette.

Le comité de travail sur la transformation a conclu que le nombre de bateaux et d'usines de transformation doit être réduit. De plus grands bateaux sont nécessaires pour prolonger les saisons et il est nécessaire d'améliorer les pratiques en matière de manutention et de qualité. De plus grands efforts de commercialisation sont en outre nécessaires. Il faut élaborer une stratégie de commercialisation globale pour découvrir de nouveaux marchés à créneaux, développer la demande des consommateurs et se concentrer sur les caractéristiques supérieures de la crevette nordique sauvage.

5.5 Pêche au moyen de petits bateaux

Près des trois quarts des entreprises de pêche désignées (ou approximativement 3 000) de Terre-Neuve-et-Labrador exploitent des bateaux de moins de 35 pieds. Les entreprises qui pêchent au moyen de petits bateaux sont semblables à celles du secteur de la flottille de 36 à 64 pieds, car elles dépendent largement de la pêche du crabe des neiges. Cependant, elles diffèrent des entreprises qui pêchent avec des bateaux de 35 à 64 pieds, puisqu'elles sont principalement limitées à pêcher dans leur zone de pêche (ou baie de résidence) en utilisant des engins fixes. De plus, elles n'ont pas accès à la pêche à la crevette, mais dépendent plutôt en grande partie des pêches du homard, de la morue, du capelan et de la lompe.

La flottille de pêche au moyen de petits bateaux a été le secteur de la flottille le plus touché par les moratoires sur la pêche de la morue et celui où la capacité de pêche du poisson de fond a été réduite considérablement au cours des années 1990 en raison des programmes de retrait de permis financés par le gouvernement. Les entreprises qui pêchent au moyen de petits bateaux représentent aussi un élément clé de la gérance partagée des pêches côtières, comme celles de la morue, du homard et de la lompe.

L'autorationalisation des flottilles représente la question prioritaire pour la pêche au moyen de petits bateaux. La diminution du nombre d'entreprises se traduira par une rentabilité accrue des flottilles et une amélioration des niveaux de revenu. Aussi, une industrie de la pêche plus économique et plus concurrentielle devrait améliorer la valeur de la ressource pour tous les pêcheurs. Toutefois, il faut veiller à ce que les mesures de restructuration du secteur de la flottille de 35 à 64 pieds n'aient pas d'incidences négatives sur les entreprises dont les bateaux mesurent moins de 35 pieds. Cela revêt une importance particulière en ce qui concerne les modifications apportées à la politique en matière de remplacement de bateaux de pêche et la nécessité d'en contrôler les conséquences sur les pêches en concurrence. Il faut analyser davantage les mesures, comme celles qui touchent les zones côtières, les quotas individuel ou les plafonds de capture, afin d'offrir sécurité et protection à la pêche au moyen de petits bateaux.

5.6 Politiques relatives à la séparation de la flottille et au propriétaire-exploitant autonome

Les politiques relatives à la séparation de la flottille et au propriétaire-exploitant autonome qui s'étendent à toute la région de l'Atlantique ont été adoptées en 1979. La politique sur la séparation de la flottille s'applique aux bateaux de moins de 65 pieds et vise à séparer le secteur de la pêche de celui de la transformation (c.-à-d. pas d'intégration verticale). Conformément à cette politique, les permis de pêche ne peuvent pas être délivrés à des sociétés, y compris celles qui évoluent dans le secteur de la transformation de l'industrie.

La politique relative au propriétaire-exploitant autonome exige que les propriétaires d'entreprises de pêche au moyen de bateaux de moins de 65 pieds pêchent personnellement en fonction de leurs permis respectifs. Cependant, dans la pratique, la politique de désignation offre aux propriétaires d'entreprise (particulièrement ceux qui possèdent des entreprises de pêche au moyen de bateaux de 35 à 64 pieds) une souplesse considérable en ce qui a trait à la désignation d'autres pêcheurs pour exploiter leur entreprise.

Les détenteurs de permis côtiers (bateaux de moins de 65 pieds) se sont dits préoccupés au sujet du fait que les politiques relatives à la séparation de la flottille et au propriétaire-exploitant autonome sont minées par une prolifération de « conventions de fiducie ». En vertu de certaines dispositions de celles-ci, les pêcheurs ont effectivement transmis le contrôle de leurs entreprises-permis aux sociétés de transformation ou à d'autres personnes ou sociétés.

En 2004, le ministre des Pêches et des Océans a appuyé l'importance de préserver une flottille côtière indépendante et rentable. Les premières consultations sur cette question ont eu lieu en 2004 et des consultations ultérieures au sujet du « plan d'action » à adopter pour résoudre la question de la séparation de la flottille et du propriétaire-exploitant ont été tenues en 2005-2006.

5.7 Autres questions relatives aux politiques

Voici les autres questions relatives au renouvellement des politiques qui ont été relevées par le comité de travail sur la pêche :

- **Pêches en concurrence**

À Terre-Neuve-et-Labrador, plusieurs pêches continuent de se faire concurrence (sans CI). Le nombre élevé de détenteurs de permis, le manque de parts pour les flottilles et la hausse des droits de permis sont considérés comme des entraves au passage aux CI. Les conséquences des options relatives à la restructuration de l'industrie (comme les modifications aux règles de remplacement des bateaux) sur les pêches en concurrence représentent un facteur important à considérer sur le plan de la politique.

- **Augmentation-réorientation de l'effort**

L'augmentation ou la réorientation de l'effort a été définie comme une question qui nécessite un renouvellement de la politique. De nouveaux permis sont actuellement disponibles pour le maquereau (engin fixe), le buccin et le calmar. De plus, les détenteurs de permis de pêche pélagique avec engin fixe ont la possibilité d'augmenter considérablement leur effort en utilisant les sennes de plage.

- **Enregistrement des bateaux au mois**

Les détenteurs de permis de Terre-Neuve-et-Labrador doivent enregistrer un bateau pour une durée minimale de 12 mois. Cette politique a été assouplie en 2006 au moment où l'on a mis en place, d'une manière temporaire, une exigence d'enregistrement de 30 jours. L'élimination de la règle de l'enregistrement des bateaux pour une durée de 12 mois accorderait aux détenteurs de permis la souplesse qui leur permettrait d'exploiter leurs entreprises de façon plus efficace.

- **Congélation en mer**

Les détenteurs de permis qui ont un ou des bateaux de plus de 65 pieds peuvent procéder à la congélation en mer. Pour les détenteurs de permis qui ont un bateau de moins de 65 pieds, la congélation en mer est limitée à ceux qui avaient cette capacité (ou avaient pris des engagements financiers importants en vue de l'acquérir) avant décembre 1995. Seulement quatre (4) entreprises ayant des bateaux de moins de 65 pieds répondaient à cette exigence. Ces entreprises peuvent procéder à la congélation en mer, mais seulement quand elles pêchent des espèces sédentaires non traditionnelles dans les eaux éloignées ou le flétan noir dans la sous-zone zéro.

- **Politique de remplacement temporaire de bateaux de pêche (PRTBP)**

Cette politique permet aux détenteurs d'une allocation aux entreprises (AE) de pêche semi-hauturière et hauturière de poisson de fond d'utiliser temporairement un bateau de moins de 65 pieds pour récolter l'équivalent de leurs allocations. La politique ne s'applique pas aux bateaux ou aux détenteurs de permis dans les divisions de l'OPANO 2J3KLP. L'élimination de cette restriction dans ces zones ajouterait des possibilités de pêche pour les bateaux de moins de 65 pieds, mais aurait des effets négatifs sur l'emploi dans le secteur de la flottille de plus de 65 pieds. La PRTBP représente aussi une question importante en ce qui concerne les conséquences sur la concurrence entre les marchés portuaires, étant donné que les transformateurs de poisson côtier dépendent presque entièrement des entreprises de pêche au moyen de bateaux de moins de 65 pieds pour l'achat de leurs matières premières.

5.8 Questions aux fins de discussion

1. Êtes-vous d'accord pour dire qu'il faut réduire la capacité de tous les secteurs de la flottille de moins de 65 pieds?

2. Quelles modifications ou options relatives aux politiques devraient être mises en place en 2007 et après pour encourager les flottilles à adopter volontairement des plans-mécanismes de réduction de la capacité?

3. Devrait-il y avoir des contraintes, comme des limites à la concentration des quotas, dans les programmes d'autorationalisation approuvés? Dans l'affirmative, quelles devraient-elles être?

4. Êtes-vous d'accord pour dire que la politique actuelle en matière de remplacement de bateaux de pêche devrait être modifiée?

5. Quels éléments de la politique concernant le remplacement de bateaux de pêche devraient être changés – p. ex., les indices volumétriques, les limites de longueur?

6. Comment peut-on contrôler les répercussions des changements apportés aux règles relatives au remplacement des bateaux sur les pêches qui se font concurrence, comme celles du flétan noir et du capelan?

7. Nous devons veiller à ce que la pêche au moyen de petits bateaux continue de représenter un volet essentiel d'une pêche renouvelée à Terre-Neuve-et-Labrador. Quelles options stratégiques sont nécessaires pour assurer la protection et l'amélioration du secteur de la pêche au moyen de petits bateaux?

8. Comment d'après vous la transformation et la commercialisation peuvent-elles être incorporées plus efficacement dans le processus annuel du Plan de gestion intégrée des pêches (PGIP)?

6. Transformation – Renouvellement des politiques et restructuration

6.1 Aperçu

Le secteur de la transformation connaît actuellement un certain nombre de défis qui ont trait à la rentabilité et à la compétitivité des usines; à la saisonnalité et à la synchronisation par rapport à l'offre; à la qualité dans l'ensemble de la chaîne de l'offre; et au camionnage. À ces enjeux intérieurs viennent s'ajouter une série de facteurs externes qui ont une incidence négative sur l'industrie, notamment : les tarifs; la concurrence de la part de producteurs dont les coûts de production sont faibles et les taux de change défavorables. La surcapacité est peut-être la plus grande menace à la compétitivité des entreprises de transformation. La plupart des participants de l'industrie conviennent qu'il faut une démarche de rationalisation qui tienne compte de la disponibilité des ressources, de l'emplacement des usines et de la rentabilité générale des entreprises de transformation.

La surcapacité du secteur de la transformation en a réduit l'efficience et les rendements. Trop de temps et d'efforts sont consacrés actuellement à acquérir la matière première plutôt qu'à améliorer les opérations, à développer les produits et à s'occuper de commercialisation. Bien que ce secteur soit désormais caractérisé par un moins grand nombre d'installations de transformation primaire (117 comparativement à 221 en 1990), ces usines exigent moins de main-d'œuvre et ont, dans une certaine mesure, profité de la nouvelle technologie pour tenter de demeurer concurrentielles sur la scène internationale.

En l'absence d'un processus qui permet une rationalisation contrôlée, le secteur de la transformation connaîtra plusieurs obstacles de nature démographique dans un avenir prochain. La main-d'œuvre du secteur de la transformation vieillit, plus de 50 p. 100 d'entre elle ayant plus de 45 ans. L'emploi dans ce secteur est aussi très saisonnier, le revenu gagné annuel moyen y étant seulement de 8 000 $. Les transformateurs de Terre-Neuve-et-Labrador ne peuvent pas s'attendre à concurrencer bec et ongles les produits de base des producteurs dont les coûts de production sont faibles et à atteindre les niveaux de revenu souhaités. Les jeunes générations veulent des gagne-pain raisonnables et le maintien en poste des travailleurs est une préoccupation croissante. Dans certains cas, la population active recherche des possibilités d'emploi plus attrayantes à l'extérieur de la province, réduisant ainsi l'offre de main-d'œuvre dans certaines usines et régions.

Ces défis soulignent le besoin de rationalisation, de restructuration et de renouvellement des politiques qu'éprouve le secteur de la transformation. Leurs effets se répercutent directement sur les travailleurs des usines de transformation du poisson. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé un cadre d'assistance à l'intention des travailleurs et des régions touchés par les fermetures des usines de transformation du poisson. Le gouvernement fédéral pour sa part, par l'intermédiaire de Service Canada, travaille en collaboration avec la province à fournir des soutiens à l'adaptation en vertu de

l'*Entente sur le développement du marché du travail* (EDMT). Le cadre général d'adaptation se concentre sur l'aide aux travailleurs de ces usines pour qu'ils examinent leurs options sur le marché du travail et prennent des décisions éclairées sur la transition, puissent obtenir des soutiens pertinents à l'adaptation en vertu de l'EDMT et aient accès à de l'emploi à court terme (si c'est nécessaire) pour les aider à stabiliser leurs revenus durant cette période. Le cadre porte aussi sur la diversification économique des régions touchées par les fermetures d'usine.

6.2 Rationalisation de la capacité

En réduisant la surcapacité et en empêchant qu'elle se reconstitue, on stabilisera la main-d'œuvre actuelle et les revenus des travailleurs. Par la suite, cela améliorera le recrutement et la conservation des travailleurs des usines de transformation du poisson nouveaux et qualifiés, augmentera l'utilisation des usines et prolongera la durée de la saison.

La plupart des participants de l'industrie conviennent que la vive concurrence dans les pêches du crabe et de la crevette a conduit à une saisonnalité accentuée, à des débarquements non coordonnés et à une activité de transformation axée sur le volume, ce qui a entraîné la diminution de la rentabilité et de la compétitivité générales des usines. ***Le défi consiste à définir et à mettre en œuvre un ou des mécanismes adéquats en matière de politique qui entraîneront la rationalisation du secteur de la transformation.***

Les manières possibles d'aborder la rationalisation, examinées par le comité de travail sur la transformation comprenaient la rationalisation du marché par opposition au rachat. Ces deux options exigeront des fermetures d'usine et des mécanismes visant à empêcher que la capacité soit reconstituée.

L'autorationalisation axée sur les forces du marché se produirait vraisemblablement sur une longue période et créerait des perturbations et de l'instabilité chez les travailleurs des usines de transformation du poisson et dans leurs collectivités. L'avenir du secteur de la transformation, en vertu de cette option, dépendrait en grande partie de la façon dont la rationalisation s'effectuerait dans le secteur de la pêche, ainsi que des efforts de commercialisation. Par exemple, si les bateaux étaient moins nombreux et étaient exploités durant une saison plus longue, cela aiderait à améliorer la capacité et l'efficience de la transformation ainsi que la rentabilité de l'industrie.

L'option des rachats d'usine a aussi été suggérée comme autre moyen de réduire la capacité. Le comité de travail a convenu de façon générale que ce serait la meilleure voie à suivre pour résoudre le problème de la surcapacité et que cette voie permettrait une rationalisation plus ordonnée et mieux planifiée. Cependant, le rachat exigera un investissement financier considérable de la part du gouvernement et de l'industrie. Le gouvernement et l'industrie devraient également prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que la capacité éliminée le restera en permanence et que les travailleurs déplacés recevront de l'aide à l'adaptation. ***La principale question est de savoir comment déterminer quelles usines fermeront et lesquelles demeureront en activité.***

Le comité de travail a également abordé la question de la consolidation des usines. Au départ, la consolidation a été examinée en fonction des entreprises et des régions, contexte selon lequel les sociétés qui possèdent plusieurs usines pourraient réduire leur capacité en fermant certaines d'entre elles. Le comité de travail a toutefois admis qu'il est difficile de procéder à la rationalisation au moyen de la consolidation étant donné qu'on ne sait pas si le gouvernement délivrera ou non un nouveau permis de transformation à la région. En vertu de la politique actuelle, un propriétaire devrait fermer son usine pendant deux ans avant que son permis lui soit retiré. Cette question est directement liée à la désignation d'usines stratégiques et à l'équilibre régional, lesquels contribueraient à prolonger la saison de la transformation et fournir aux travailleurs d'usine un milieu de travail plus stable.

Le comité de travail a de plus examiné la possibilité pour les propriétaires distincts d'avoir recours à la consolidation afin d'améliorer la rentabilité de leur entreprise (c.-à-d. de diminuer les coûts). Cependant, on a déterminé que cela pourrait être peu probable, les transformateurs n'étant pas du tout certains que les pêcheurs qui leur vendaient d'habitude leurs prises continueront à le faire une fois l'usine installée en un nouvel endroit.

L'établissement d'objectifs de rendement de l'industrie a été considéré comme faisant partie du mandat des comités de travail. La discussion sur cette question n'a conduit à aucun consensus ou orientation quant au processus à suivre pour déterminer ces objectifs.

Les résultats principaux liés aux démarches proposées sont les suivants :

- En ce qui concerne la surcapacité des usines, toute amélioration de la situation ou toute réduction de la capacité aidera à stabiliser la main-d'œuvre actuelle et les revenus des travailleurs.

- Toute réduction de la capacité de transformation est difficile à réaliser sans passer par la fermeture d'usines.

- Il est nécessaire de définir ce qu'est la capacité réelle et de l'éliminer.

- Vu le degré de surcapacité dans le secteur de la transformation, une importante rationalisation sera nécessaire pour accroître le revenu des travailleurs des usines de transformation du poisson jusqu'au niveau requis afin d'attirer ces derniers et de les conserver.

- Il faut tenir compte de l'aide à l'adaptation des travailleurs.

- L'engagement du gouvernement à l'égard du renouvellement des politiques est nécessaire.

6.3 Usines stratégiques et équilibre régional

La question administrative de l'équilibre régional dans le secteur de la transformation se pose depuis longtemps. Elle remonte à l'époque de la pêche côtière de la morue et s'enracine dans la volonté de transformer les prises à l'endroit où elles étaient débarquées. Ces dernières années toutefois, elle a refait surface dans la pêche à la crevette dans le cadre d'initiatives comme l'ordonnancement et la répartition des débarquements, l'objectif général étant de réduire le camionnage et de permettre les débarquements d'abord aux usines les plus proches.

La conception d'une démarche régionale ou « stratégique » relativement aux usines du secteur de la transformation entraînerait des saisons plus longues, des semaines de travail plus stables et une amélioration des revenus des travailleurs des usines de transformation du poisson. Les entreprises régionales qui traitent plusieurs espèces seraient en mesure de résister aux ralentissements de l'industrie et de tirer parti de certaines économies d'échelle. De telles usines pourraient fournir des emplois aux travailleurs des usines de transformation du poisson, servir les pêcheurs des régions et collectivités adjacentes et offrir une base économique assurant le dynamisme des régions rurales.

Quelle que soit la démarche adoptée pour le renouvellement et la restructuration de l'industrie, l'orientation future du secteur de la transformation devra tenir compte de l'équilibre régional et de l'emplacement stratégique des usines. Un certain nombre de facteurs influent sur l'équilibre régional en matière de capacité de transformation, notamment la mesure dans laquelle il est possible ou faisable d'harmoniser la capacité de transformation avec les ressources ainsi qu'une offre adéquate de main-d'œuvre.

Le comité de travail sur la transformation a trouvé que la démarche axée sur les usines stratégiques présentait des avantages, notamment celui de reposer sur ce qui se passe sur terre plutôt que d'être axée sur les ressources (p. ex., une démarche qui tient compte de la péninsule). Cependant, le comité n'a pas défini en quoi consisteraient des usines ou des régions stratégiques. Les résultats principaux de la démarche du comité de travail sur cette question sont les suivants :

- La démarche axée sur les usines stratégiques exige qu'on s'entende sur la définition de ce qu'est une usine « stratégique ».
- Il est nécessaire d'apporter des éclaircissements sur les répercussions qu'aurait le fait de désigner les usines stratégiques.
- Il importe de préciser la définition d'une « région ».

6.4 Recrutement, maintien de l'effectif et revenus

Le comité de travail industrie-gouvernement a reconnu que le vieillissement de la main-d'œuvre constitue un défi pour le secteur de la transformation. De nombreux travailleurs d'usines de transformation du poisson qui ont entre 30 et 45 ans quittent l'industrie, alors que ceux qui restent doivent répondre aux exigences physiques du travail

de production. On a discuté de la retraite anticipée en tant qu'option, mais celle-ci soulève des problèmes importants. Par exemple, on a admis que la retraite anticipée pourrait éliminer une partie de la seule main-d'œuvre active dont disposent certaines régions. Dans la même veine, un programme de retraite anticipée doit être lié au renouvellement et à la restructuration de l'industrie; autrement, il ne pourra pas réduire la dépendance de l'emploi à l'égard du secteur de la transformation. Le comité de travail était d'avis qu'un programme de retraite anticipée serait probablement nécessaire dans le cadre d'une stratégie globale de restructuration de l'industrie.

Le comité de travail a conclu que le problème de recrutement et de conservation des travailleurs des usines de transformation du poisson est dû principalement aux faibles niveaux de revenu, qui sont simplement peu attrayants comparativement à ceux de la plupart des autres emplois industriels. L'industrie de la pêche dépend aussi largement des régimes climatiques et des ressources et, tant qu'elle n'aura pas la souplesse nécessaire pour s'adapter à ces conditions, sa structure actuelle ne sera pas propice à une amélioration substantielle des niveaux de revenu. Les pics des débarquements durant les mois d'été exigent beaucoup plus de personnes au travail qu'il serait nécessaire si les débarquements étaient mieux étalés ou coordonnés sur une saison plus longue. En général, la situation de l'industrie a entraîné une diminution des niveaux d'emploi, qui sont actuellement de moins de 60 p. 100 de ce qu'ils étaient en 1990. En réduisant la capacité, on peut prolonger la saison d'exploitation et fournir un emploi plus intéressant aux personnes qui continuent de travailler pour l'industrie.

6.5 Autres questions relatives aux politiques

- **Exigence minimale en matière de transformation**

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador prescrit des exigences minimales en matière de transformation à titre de condition rattachée à tous les permis de transformation du poisson. Ces exigences précisent la proportion minimale de transformation qui doit s'appliquer à chaque espèce débarquée avant qu'elle puisse être commercialisée à l'extérieur de la province. Cette exigence stipule aussi que tout le poisson destiné à la commercialisation doit prendre la forme d'un produit qui répond aux spécifications du marché d'écoulement. Les exigences minimales en matière de transformation visent à maximiser les avantages possibles des ressources halieutiques pour les résidents de cette province du point de vue tant économique que de l'emploi. Durant les travaux du comité de travail industrie-gouvernement, certains représentants du secteur de la pêche ont exprimé l'opinion que cette politique réduit leur rendement par rapport aux ressources.

L'évolution de la nature de l'industrie, la croissance de la concurrence mondiale et les goûts changeants des consommateurs exigent un examen des traitements minimaux autorisés qui sont prescrits par le ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la province. À ce titre, le gouvernement provincial passe actuellement en revue sa politique sur la transformation minimale, y compris une comparaison des demandes sur les marchés et des formes de produits.

- **Conseil de délivrance de permis**

La politique provinciale actuelle relative aux permis de transformation comprend un conseil indépendant qui examine les demandes de nouveaux permis, de transferts de permis ou de changement d'exploitant. Le mandat du conseil est le suivant :

- Examiner les demandes et les renseignements pertinents en plus de toute réponse reçue à la suite d'une publicité publique du requérant qui annonce sa demande de permis.

- Tenir des assemblées publiques (s'il y a lieu).

- Évaluer les demandes en se fondant sur la politique du gouvernement et les critères d'évaluation et en tenant compte de tous les commentaires et renseignements reçus des différents intervenants.

- Atteindre un consensus sur une recommandation, mais, quand il n'est pas possible d'en arriver à un consensus, procéder à un vote au sujet de la demande, la recommandation finale devant être fondée sur la règle de la majorité.

- Soumettre au ministre un dossier relatif à la recommandation.

Après examen de la recommandation du conseil, le ministre des Pêches et de l'Aquaculture prend une décision finale relativement à la demande, en informe le requérant et rend publiques sa décision finale ainsi que la recommandation du conseil. À ce jour, les recommandations du conseil ont toutes été approuvées.

Le comité de travail industrie-gouvernement a déterminé que la démarche de renouvellement de l'industrie devrait envisager de donner au conseil l'autorité exclusive sur la délivrance des permis de transformation. Cela éliminerait l'influence politique du processus de délivrance de permis et offrirait une prévisibilité et une stabilité accrues à l'industrie.

- **Saisonnalité**

Le comité de travail a établi que les changements dans le secteur de la pêche pourraient avoir des incidences positives sur la saison d'exploitation des usines. Une réduction du nombre de bateaux, alliée à la possibilité d'opter pour de plus grands bateaux, prolongerait la saison d'exploitation. Le comité de travail a admis que la possibilité de prolonger les saisons était limitée, car chaque grand groupe d'espèces est caractérisé par des restrictions naturelles ou de gestion. Cependant, selon l'étendue de ces changements, cela pourrait servir à accroître la viabilité des deux secteurs et à améliorer les revenus des pêcheurs, des travailleurs des usines de transformation du poisson et des propriétaires d'usine.

6.6 Questions aux fins de discussion

1. À votre avis, quelle est ou quelles sont les meilleures options en ce qui concerne la rationalisation du secteur de la transformation?

2. Quel est le niveau de salaire acceptable pour les travailleurs des usines de transformation du poisson?

3. Outre les revenus, quelles améliorations du milieu de travail peuvent contribuer à attirer et maintenir en poste les jeunes travailleurs?

4. L'objectif de l'équilibre régional peut-il être atteint au moyen d'une politique relative au secteur de la transformation?

5. À votre avis, qu'est-ce qui constitue une « usine stratégique »?

6. Le conseil de délivrance des permis devrait-il rendre la décision finale sur la délivrance des permis de transformation?

7. Commercialisation en collaboration

7.1 Aperçu

En commercialisant leurs produits partout dans le monde, les producteurs de produits de la mer de la province font face à plusieurs obstacles, dont bon nombre sont indépendants de leur volonté. Ces dernières années, l'industrie a dû lutter contre des facteurs externes, comme la force du dollar canadien, les barrières commerciales, la concurrence que leur font les producteurs de pays sous-développés et en développement qui ont de faibles coûts de production et sont efficients, l'augmentation du pouvoir d'achat des détaillants-acheteurs et des services alimentaires ainsi que le bradage, particulièrement chez les entreprises sous-capitalisées. Il est logique de conclure que l'industrie serait en meilleure position pour supprimer ces obstacles si les sociétés travaillaient en plus étroite collaboration à la commercialisation de leurs produits à l'échelle mondiale. On reconnaît qu'il existe déjà un bon degré de collaboration au sein de l'industrie, mais il reste beaucoup à faire en matière de commercialisation et de vente des produits de la mer de Terre-Neuve-et-Labrador.

La nature antagoniste du secteur de la transformation a été la raison principale de la collaboration limitée en matière de commercialisation. Beaucoup de transformateurs sont obsédés par l'obligation d'obtenir la matière première pour la transformation et la concurrence est souvent féroce. Cela a contribué à des conflits internes très longs ainsi qu'à un manque de communication et de confiance au sein de l'industrie. La concurrence est infiltrée dans toute la chaîne d'approvisionnement et même les acheteurs internationaux provoquent des luttes entre les sociétés pour obtenir un meilleur prix sur le marché.

Le comité de travail sur la commercialisation a déterminé que, pour que les sociétés travaillent ensemble, il faut qu'un certain nombre de problèmes structurels soient résolus au sein de l'industrie, y compris ceux du manque général de confiance, des différences dans les normes et les spécifications en matière de qualité, de la saisonnalité ainsi que du dédoublement des efforts de commercialisation. Il faut aussi assurer un approvisionnement plus cohérent et fiable de la matière première. Si on trouvait des solutions à ces problèmes, nombre de mécanismes pourraient être utilisés pour commercialiser conjointement les produits de la mer et obtenir un meilleur rendement sur le marché. Cependant, le renouvellement de la commercialisation doit faire partie d'une démarche générale et intégrée de renouvellement de l'industrie. À elles seules, les modifications apportée à la commercialisation ne suffiront pas.

Il est important de reconnaître que, peu importe les options de commercialisation qui seront élaborées, l'industrie doit fournir son appui et jouer un véritable rôle. Sans cette condition, la probabilité de réussite diminuera grandement. Il faut aussi se concentrer stratégiquement sur ces efforts, sinon la possibilité de progresser dans ces domaines ou dans d'autres disparaîtra.

7.2 Institut-Conseil de commercialisation des produits de la mer

La plupart des membres du comité ont convenu que le secteur de la transformation exigeait une certaine forme de commercialisation en collaboration ou assistée. D'après les discussions du comité de travail, il est intéressant d'examiner certaines formes d'efforts de commercialisation en collaboration, notamment la mise sur pied d'une organisation de commercialisation des produits de la mer semblable à l'Alaska Seafood Marketing Institute ou au conseil d'exportation des produits de la mer de Norvège. Cette organisation serait établie par l'industrie, avec le soutien du gouvernement, et élaborerait et mettrait en œuvre une stratégie de commercialisation à long terme pour l'industrie de produits de la mer de Terre-Neuve-et-Labrador. Les fonctions de l'organisation pourraient comprendre des activités telles que les programmes de promotion, les études de marché, les normes de qualité et les relations publiques. Le comité de travail est d'avis que la participation de l'industrie à une telle organisation devrait être obligatoire pour tous les transformateurs et devrait comprendre des contributions de l'industrie sous la forme de cotisations ou de prélèvements. L'industrie s'est engagée à examiner les options éventuelles et à préparer une proposition aux fins d'étude.

7.3 Consortiums de commercialisation

Il est aussi intéressant d'examiner les consortiums comme approches de commercialisation des produits de la mer de Terre-Neuve-et-Labrador. Bien que des participants de l'industrie soient réticents à abandonner le contrôle de la vente de certaines des principales espèces, comme la crevette nordique et le crabe des neiges, il semble y avoir un certain intérêt à l'égard de la collaboration en tant qu'approche de commercialisation d'espèces comme le capelan et la lompe. Les efforts volontaires de commercialisation en consortium par des sociétés qui ont des produits semblables et qui visent les mêmes marchés pourraient être facilités par le gouvernement au moyen des programmes de financement existants.

7.4 Tarifs

L'industrie des produits de la mer de Terre-Neuve-et-Labrador subit les effets négatifs des barrières commerciales et des obstacles tarifaires imposés par plusieurs pays, particulièrement ceux de l'Union européenne (UE). À titre d'exemple, le tarif de 20 p. 100 pratiqué sur les crevettes nordiques qui pénètrent sur le marché de l'UE porte un grave préjudice à la croissance de l'industrie de la province. Bien des concurrents de la province (c.-à-d. le Groenland, la Norvège et l'Islande) ont des ententes particulières avec l'UE, qui désavantagent considérablement les producteurs canadiens. L'UE impose des tarifs sur d'autres produits de la mer, y compris la morue (différents types de produits) et les moules.

Les gouvernements fédéral et provincial, de concert avec l'industrie, ont consacré beaucoup d'efforts en vue d'obtenir une réduction du tarif de l'UE sur la crevette nordique cuite et décortiquée. À titre de mesure provisoire, les efforts ont aussi porté sur l'obtention d'une augmentation du contingent tarifaire autonome (CTA) qui permet que

des quantités limitées de crevettes cuites et décortiquées entrent sur le marché de l'UE à un tarif réduit à 6 pour 100.

La plupart des poissons capturés dans les eaux canadiennes sont exportés. C'est pour cette raison que l'accès sans entraves aux marchés est important pour la vitalité et la croissance continue du secteur des pêches. Le comité de travail a conclu qu'il faut encore travailler à réduire ou à éliminer les tarifs appliqués aux produits de la mer de Terre-Neuve-et-Labrador et à assurer un meilleur accès aux marchés, spécialement pour la crevette.

7.5 Autres questions

D'autres options ont été examinées, mais rejetées, par le comité de travail, notamment les coopératives, les conseils de commercialisation, les organismes d'exportation et les permis d'exportation limités. L'option d'acheter le volet commercialisation de Fishery Products International a fait l'objet de discussions, mais aucun consensus n'a été établi relativement à une démarche de l'ensemble de l'industrie à l'égard de cette initiative.

Enfin, un certain nombre de questions en suspens ont été relevées aux fins d'examen ultérieur, notamment :

- Le rôle du gouvernement et de l'industrie en matière de commercialisation.
- Les options et les sources de financement.
- La marque distinctive (p. ex., Terre-Neuve-et-Labrador par rapport à Canada).
- Le financement sur stocks.

7.6 Questions aux fins de discussion

1. Quels sont les rôles du gouvernement et de l'industrie en matière de commercialisation et de promotion des produits de la mer?
2. Comment le gouvernement peut-il faciliter les initiatives de commercialisation en collaboration?
3. Quelles sont les options de financement pour les différentes initiatives de commercialisation en collaboration?

8. Technologie et nouvelles possibilités

8.1 Aperçu

Le renouvellement de l'industrie offre l'occasion de réévaluer les pratiques actuelles de pêche, de transformation et de commercialisation. Il permet aussi de cerner des mesures et des technologies qui pourraient contribuer à améliorer la rentabilité de l'industrie et sa compétitivité internationale.

Le comité de travail sur la technologie et les nouvelles possibilités en est venu à la conclusion qu'un certain nombre de possibilités et d'options existent pour accroître la valeur de la ressource et la rentabilité de l'industrie – particulièrement en ce qui concerne la crevette, le crabe des neiges et le phoque du Groenland. La plupart d'entre elles portent sur les améliorations de la qualité, le développement de produits et une meilleure commercialisation.

Le comité a relevé plusieurs contraintes à l'adoption de technologies et au développement de nouveaux procédés, notamment : les attitudes de l'industrie, la structure actuelle de l'industrie, les exigences en matière d'investissement de capitaux, les barrières tarifaires ainsi que la formation et l'éducation. Les perspectives en ce qui concerne les possibilités en matière de ressources additionnelles sont limitées.

8.2 Enjeux-possibilités

- **Crevette**

Il faut apporter des améliorations à la conception des bateaux. Cela exigera un important investissement de capitaux, mais de plus gros bateaux aideront à atténuer les problèmes actuels liés à la saisonnalité et amélioreront l'efficience en matière d'économie et de carburant, le rendement de la pêche, le confort et la sécurité des équipages ainsi que les pratiques de manutention à bord, d'arrimage et de déchargement.

Les pratiques actuelles de pêche et de manutention ont un effet négatif sur la qualité. Des améliorations sont nécessaires dans la manutention des produits (c.-à-d. l'arrimage approprié, les protocoles de mise en glace, les systèmes de prérefroidissement, les bacs de lavage, etc.). De la formation s'impose dans les domaines de la manœuvre des engins, des opérations et de la manutention des produits. Il faudrait analyser le potentiel que présente l'utilisation de systèmes d'eau de mer réfrigérée pour la crevette en vrac ainsi que le développement de chaluts plus efficaces qui ont une capacité de tri de la taille des captures.

Dans le cas du secteur de la transformation, des améliorations touchant la qualité sont nécessaires pour : la manutention des produits (de la cale à la chaîne de transformation); l'élaboration de méthodologies de surveillance quantitative de la qualité; et l'élaboration de paramètres pour l'évaluation à quai et la planification de la production. Il faudrait analyser le potentiel de la technologie pour décortiquer la crevette « brute » en vue de tirer parti des marchés à créneaux à valeur élevée. Il existe aussi une possibilité de recouvrement de l'eau de cuisson, des pigments, des essences, des minéraux, d'autres composés bioactifs et de la chitine.

- **Crabe des neiges**

La conception actuelle des bateaux et les pratiques courantes de manutention ont, dans bien des cas, un effet négatif sur la qualité des débarquements du crabe des neiges. Il faut promouvoir une procédure adéquate en matière de manutention, d'arrimage, de mise en glace et de déchargement. Pour les petits bateaux, un système de manutention des poches est disponible aux fins d'évaluation. Il est aussi nécessaire de réduire les blessures et la mortalité dues à la manutention des crabes de dimension insuffisante et à carapace molle, en utilisant des tables de tri et des chutes, des mailles de casiers de crabe de plus grande dimension et des mécanismes de sélection. Il faut de la formation en matière de manutention des produits et il est nécessaire d'établir (et de respecter) des saisons adéquates pour éviter les problèmes de qualité en raison de la température, de carapaces molles et de maladie du crabe amer.

Dans le cas de la transformation du crabe, il convient de diminuer le nombre de sites de débarquement en établissant des sites désignés. Cela réduirait le camionnage et ferait en sorte que les sites de débarquement répondent aux exigences du *Protocole pour les postes de débarquement du poisson*. Il faut aussi améliorer la manutention du produit – du bateau jusqu'à la chaîne de transformation. La conception d'une technologie et d'une procédure d'extraction de la chair représente une possibilité, comme la récupération de l'eau de cuisson, des pigments, des essences, des minéraux, des autres composés bioactifs et de la chitine.

- **Phoques du Groenland**

La chasse du phoque de l'Atlantique est bien réglementée et gérée. Elle produit la plus grande quantité et la meilleure qualité de pelleteries du monde. Il existe des possibilités sur les plans de la promotion de la transformation complète et de l'utilisation des produits. Cependant, la manutention de la viande de qualité alimentaire en mer présente des défis considérables.

- **Autres espèces et possibilités**

Voici les autres possibilités cernées par le comité de travail :

- La nécessité d'évaluer et de développer des marchés ainsi que d'étudier le potentiel de la transformation secondaire du capelan mâle et l'utilisation de celui-ci dans l'industrie de l'élevage d'animaux à fourrure.

- Le recours à l'ensilage (à partir des coproduits de la transformation) dans les industries locales de l'élevage d'animaux à fourrure, de l'agriculture et de l'aquaculture. Cela exigerait un investissement considérable. Les politiques actuelles sur l'élimination des issues ne favorisent pas le développement de l'ensilage.

- La mise en œuvre du nouveau *Protocole pour les postes de débarquement du poisson* faciliterait non seulement le passage à des sites de débarquement désignés et réduirait le camionnage, mails il assurerait également la conception de postes de débarquement qui permettent un déchargement sûr et ordonné, favorisent la qualité et l'hygiène de même que l'intégrité du Programme de vérification à quai.

- L'industrie de l'aquaculture représente un important facteur de croissance économique dans les milieux ruraux, particulièrement en ce qui concerne les salmonidés et les moules à court terme et la morue à moyen et à long terme.

8.3 Questions aux fins de discussion

1. Plusieurs options ont été proposées pour améliorer la qualité, réduire le camionnage et améliorer la rentabilité générale des pêches du crabe et de la crevette – lesquelles devraient être prioritaires?

2. Quelles mesures gouvernementales devraient être adoptées pour promouvoir l'utilisation complète des phoques du Groenland – y compris la production de produits carnés de qualité alimentaire?

3. Pensez-vous qu'un programme de formation soit nécessaire pour les détenteurs de permis ou les équipages afin de leur enseigner les pratiques de manutention ainsi que les techniques de manœuvre des engins et de chalutage appropriées? De quelle manière un tel programme pourrait-il être mis sur pied et appliqué?

4. Pensez-vous qu'il pourrait y avoir des partenariats entre l'industrie et l'Université Memorial de Terre-Neuve et l'Initiative pour les micronutriments (IM) pour favoriser certaines des possibilités cernées?

Annexe 1

Comité directeur et comités de travail industrie-gouvernement

Membres

Comité directeur industrie-gouvernement

Wayne Follett	MPO (coprésident)		
Alastair O'Reilly	MPA (coprésident)	John Collins	MPO
Earle McCurdy	FFAW	Ken Carew	MPO
Dave Decker	FFAW	Tom Curran	MPO
Larry Pinkson	FFAW	Max Grandy	MPO
Allan Moulton	FFAW	Mike Warren	MPA
Ches Cribb	FFAW	Brian Delaney	MPA
Karl Sullivan	ASP	Paul Martin	MPA
Derek Butler	ASP		
Martin Sullivan	ASP		
Paul Grant	ASP		
Gabe Gregory	SPNL		
George Joyce	SPNL		
Harry Hallett	NLFM		
Wayne Ruth	NLFM		

Comité de travail sur la transformation

Alastair O'Rielly	MPA (président)	Mike Warren	MPA
Stan Oliver	Gouvernement du Nunatsiavut	Dave Lewis	MPA
Vaden Oram	SPNL	Brian Delaney	MPA
Greg Viscount	ASP	Wanda Wiseman	MPA
Randy Barnes	ASP	Kimberly Penney	MPO
Martin Sullivan	ASP	Tom Curran	MPO
Derek Buler	ASP	Jim Davis	MPO
Jim Morry	ASP		
Mary O'Brien	ASP		
Randy Janes	ASP		
Derrick Philpott	SPNL		
Gilvert Linstead	Labrador Fisherman's Union Shrimp Co. Ltd.		
Earle McCurdy	FFAW		
Allan Moulton	FFAW		
Tony Doyle	FFAW		
Nelson Bussey	FFAW		
David Hann	TUAC		
Barry Randell	FFAW		
Helen Evans	FFAW		
Mary Shute	Travailleuse d'usine		

Comité de travail sur la pêche

Wayne Follett	MPO (président)	John Collins	MPO
Stanley Oliver	Gouvernement du Nunatsiavut	Ken Carew	MPO
Earle McCurdy	FFAW	Bob Fagan	MPO
Dave Decker	FFAW	Tom Curran	MPO
George Feltham	FFAW	Alastair O'Reilly	MPA
Larry Pinkson	FFAW	Mike Warren	MPA
Lana Payne	FFAW	Paul Glavine	MPA
Ray Winbleton	FFAW	Paul Martin	MPA
Dwight Spence	FFAW		
Rob Coombs	ASP		
Chris Pilgrim	ASP		
Derek Butler	ASP		
Gabe Gregory	SPNL		
Dag Friis	Marine Institute		

Comité de travail sur la commercialisation en collaboration

Alastair O'Rielly	MPO (président)	Mike Warren	MPA
Paul Grant	ASP	Paul Martin	MPA
Derek Butler	ASP	Mike Handrigan	MPA
Martin Sullivan	ASP	Jim Davis	MPO
Randy Barnes	ASP		
Randy Bishop	ASP		
Rosemary Buckingham	SPNL		
George Joyce	SPNL		
Earle McCurdy	FFAW		
David Decker	FFAW		
Larry Pinksen	FFAW		

Comité de travail sur la technologie et les nouvelles possibilités

Max Grandy	MPO (président)	Gerry Brothers	MPO
Paul Grant	ASP	Sharmane Allen	MPO
George Joyce	SPNL	Eric Way	MPO
Derek Butler	ASP	Mark Rumboldt	MPA
Rob Coombs	ASP		
John Boland	FFAW		
Tom Brown	Marine Institute		
Heather Manuel	Marine Institute		
Paul Winger	Marine Institute		
Roland Andrews	Gouvernement du Nunatsiavut		
Chris Pilgrim	Barry Group		
Mark Kielley	CCIP (Centre canadien d'innovations des pêches)		

Annexe 2

Renseignements généraux

Table des matières

Diapositive nº		Page
1	Débarquements et valeur au débarquement à T.-N.-L., 1987-2006 (p)	41
2	Valeur au débarquement à T.-N.-L. par catégories d'espèces, 1987-2005, en millions de dollars	41
3	Profil du secteur de la pêche de T.-N.-L.	42
4	Profil du secteur de la transformation de T.-N.-L.	42
5	Débarquements (en milliers de tonnes) et valeur au débarquement (en millions de dollars) par espèces principales, T.-N.-L., 2004-2005	43
6	Prix livrés annuels moyens du crabe des neiges et de la crevette côtiers, T.-N.-L., 1987-2006	43
7	Débarquements quotidiens, flottille < 65 pi, par espèces principales, T.-N.-L., 2002	44
8	Emploi mensuel dans les usines de transformation (heures) par rapport à la vitesse des vents de moins de 20 nœuds, T.-N.-L., 2002	44
9	Profil des pêcheurs désignés selon l'âge, T.-N.-L., 2005	45
10	Revenu moyen : pêcheurs par élément, T.-N.-L., 1990-2003	45
11	Profil des travailleurs des usines selon l'âge, T.-N.-L., 2004	46
12	Revenu moyen : travailleurs de la transformation par élément, T.-N.-L., 1990-2003	46
13	Taux de change É.-U.-Canada	47
14	Prix du carburant diesel, ¢/litre (mi-année, 1990-2006)	47
15	Moyenne des jours totaux en mer, T.-N.-L., entreprises de 35 à 64 pi, 2004	48
16	Offre mondiale totale de crevettes, 1984-2004	48

Diapositive 1

Débarquements et valeur au débarquement à T.-N.-L., 1987-2006 (p)

Source : MPO

Diapositive 2

Valeur au débarquement à T.-N.-L. par catégories d'espèces, 1987-2005, en millions de dollars

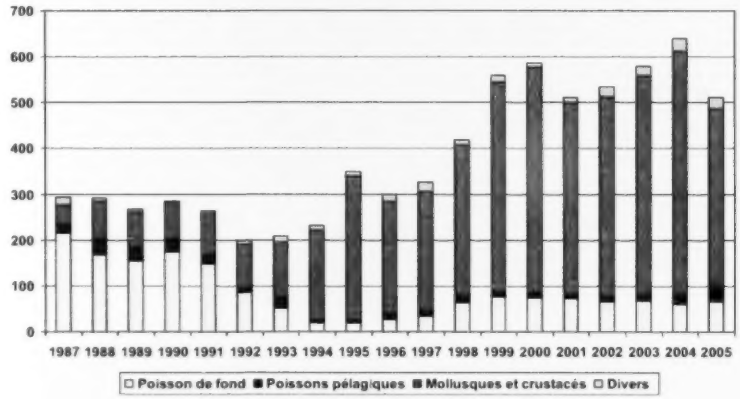

Source : MPO

Diapositive 3

Profil du secteur de la pêche de T.-N.-L.

	1987-1991 Moy.	2004	2005
Volume (M T)	510 000	360 000	357 000
Valeur (en millions de dollars)	280	640	510
Répartition du revenu Poisson de fond..... Mollusques et crustacés... Poissons pélagiques.....	 61 % 26 % 10 %	 9 % 83 % 4 %	 13 % 75 % 8 %
N^{bre} d'entreprises de pêche < 65 pi	8 250	4 950	4 900
N^{bre} de permis de poisson de fond < 65 pi	9 805	4 665	4 657
N^{bre} de bateaux enregistrés < 65 pi	16 390	8 580	8 440

Source : MPO

Diapositive 4

Profil du secteur de la transformation de T.-N.-L.

	1990	2004	2005(p)
Valeur de la production (en millions de dollars)	650	1 000	900
Débarquements de poisson de fond	350 000 t	52 000 t	60 000 t
Débarquements de mollusques et crustacés (crabe et crevette principalement)	40 000 t	207 000 t	190 000 t
N^{bre} d'usines	214	122	117

(p) = préliminaire

- Production des usines dépréciée d'un tiers; les mollusques et crustacés exigent moins de main-d'œuvre.
- Nombre de travailleurs des usines en baisse d'environ 45 p. 100; de 25 000 travailleurs en 1990 à 13 900 en 2005.

Source des chiffres de l'emploi : les travailleurs des usines : 1990, données des déclarants; 2004, données d'une enquête du MPA auprès des usines.

Diapositive 5

Débarquements (en milliers de tonnes) et valeur au débarquement (en millions de dollars) par espèces principales, T.-N.-L., 2004-2005

Espèces	Débarquements (en milliers de tonnes)		Valeur au débarquement (en millions de dollars)	
	2004	2005	2004	2005
Crabe des neiges	55,7	44,0	300,6	140,3
Crevette	119,3	113,2	166,3	170,8
Homard	1,9	2,6	21,1	31,3
Maquereau	40,0	42,4	10,7	21,4
Flétan noir	10,8	11,7	21,1	23,6
Morue	14,5	16,3	18,1	17,6
Autre poisson de fond	27,4	31,5	21,1	24,1
Pelleteries des phoques	S.O.	S.O.	14,7	16,3
Autre	88,1	95,4	66,1	66,6
Total	**357,7**	**357,1**	**639,8**	**512,0**

Source : MPO

Diapositive 6

Prix livrés annuels moyens du crabe des neiges et de la crevette côtiers, T.-N.-L., 1987-2006 ($/lb)

Crabe des neiges

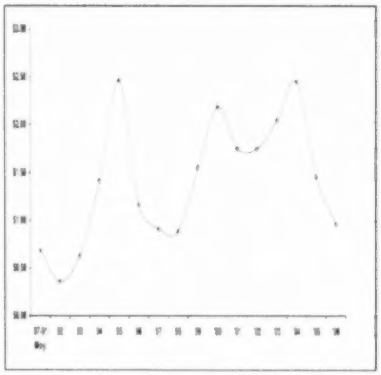

Crevette

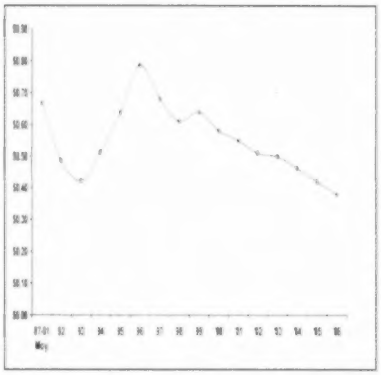

Source : MPO

Diapositive 7

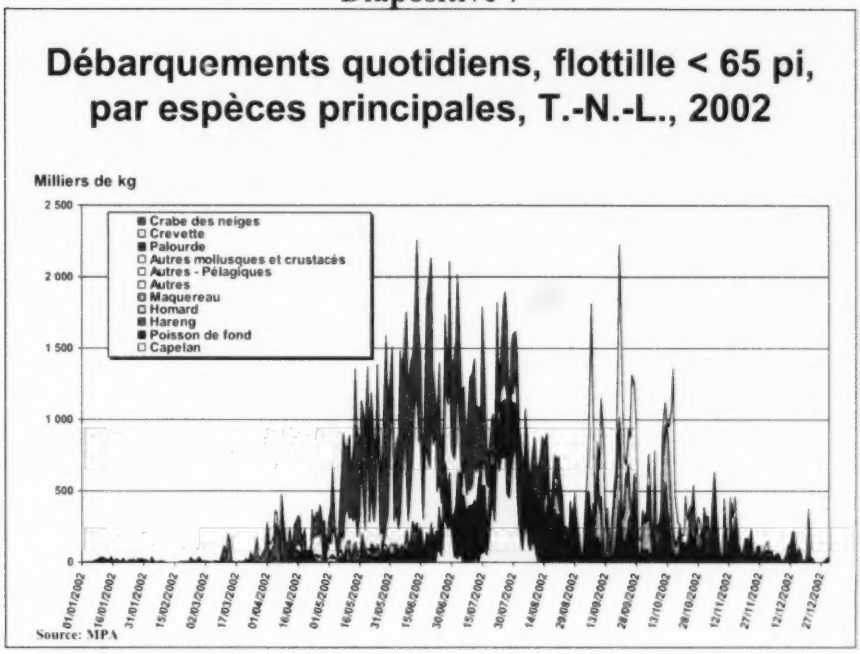

Diapositive 8

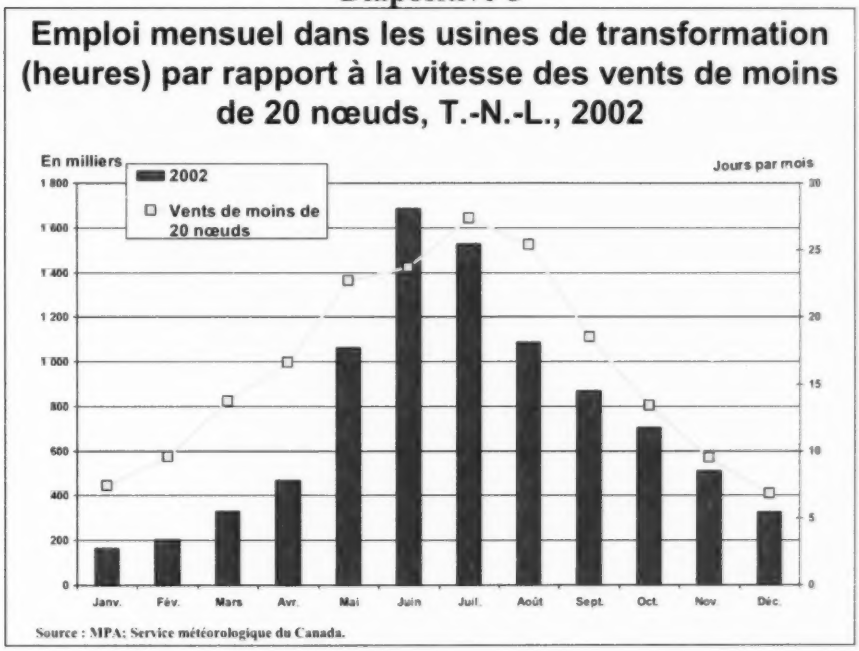

Diapositive 9

Profil des pêcheurs désignés selon l'âge, T.-N.-L., 2005

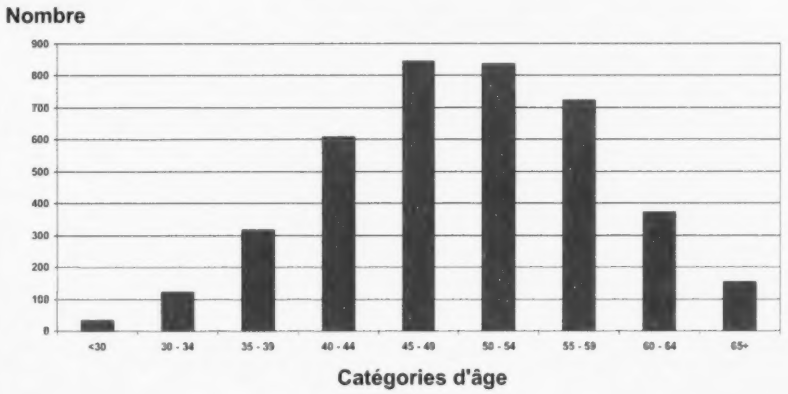

Source : MPO

Remarque – Il y avait 4 976 détenteurs principaux de permis enregistrés en 2005.

Diapositive 10

Revenu moyen : pêcheurs par élément, T.-N.-L, 1990-2003

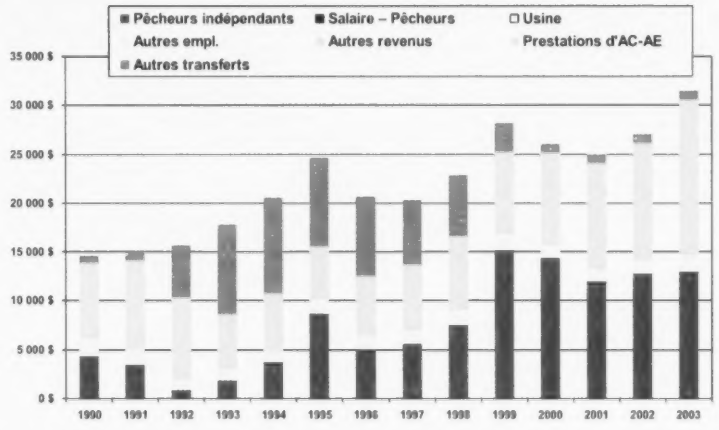

Source : Totalisation spéciale, Statistique Canada, Newfoundland Statistics Agency, MPA

Les revenus moyens des pêcheurs sont bien supérieurs à ceux des travailleurs d'usine.

Diapositive 11

Profil des travailleurs des usines selon l'âge, T.-N.-L., 2004

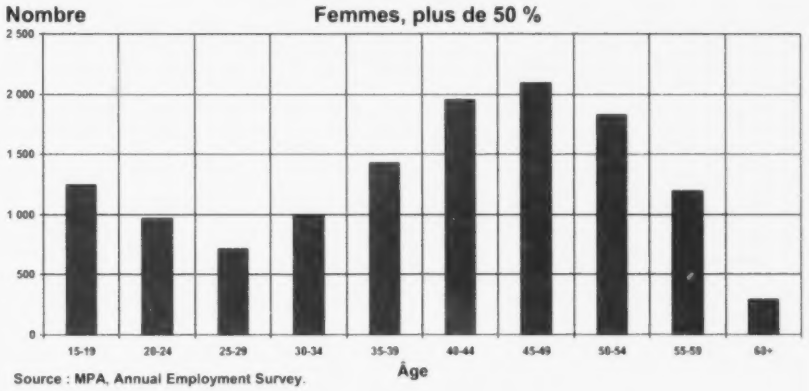

Source : MPA, Annual Employment Survey.

La structure d'âge des travailleurs de la transformation est seulement un peu différente de celle des autres travailleurs employés ailleurs que dans le secteur des pêches.
(Rapport Dunne, 2003.)

Diapositive 12

Revenu moyen : travailleurs de la transformation par élément, T.-N.-L., 1990-2003

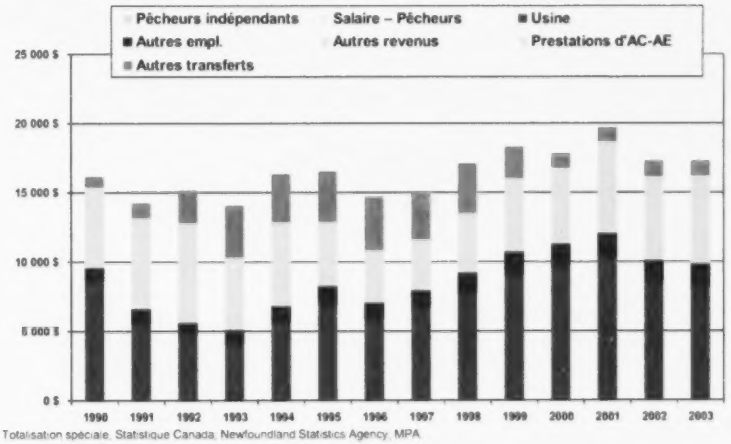

Source : Totalisation spéciale, Statistique Canada, Newfoundland Statistics Agency, MPA

Normalement, le revenu des usines représente 50 p. 100 du revenu total, suivi des prestations d'AE et des revenus d'autres sources.
Revenu total moyen en 2003 provenant de toutes les sources : 17 270 $.

Diapositive 13

Taux de change É.-U.-Canada
Dollar US – Dollar CAN

Moyenne mi-année, 1985-2006

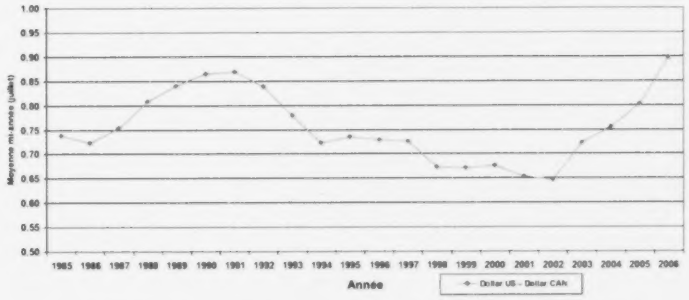

- Environ la moitié de la valeur des exportations des produits de la pêche de Terre-Neuve-et-Labrador est dirigée vers les marchés des É.-U.
- La hausse du dollar CAN signifie que les exportateurs canadiens ont un rendement moindre pour les produits dont les prix sont établis en dollar US.

Source : Banque du Canada.

Diapositive 14

Prix du carburant diesel, ¢/l
(mi-année, 1990-2006)

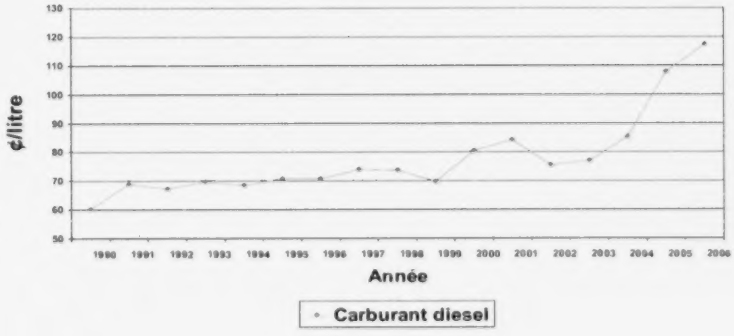

Source : Statistique Canada.

Diapositive 15

Moyenne des jours totaux en mer, T.-N.-L., entreprises de 35 à 64 pi, 2004

Espèces avec permis Combinaison	35-44 pi	45-54 pi	55-64 pi	Toutes les entreprises
Crabe (sans crevette)	24	32	34	26
Crabe et crevette	51	56	64	61
Crevette (sans crabe)	-	51	48	49
Toutes les combinaisons	26	40	53	37

Source : MPO

Diapositive 16

Offre mondiale totale de crevette, 1984-2004

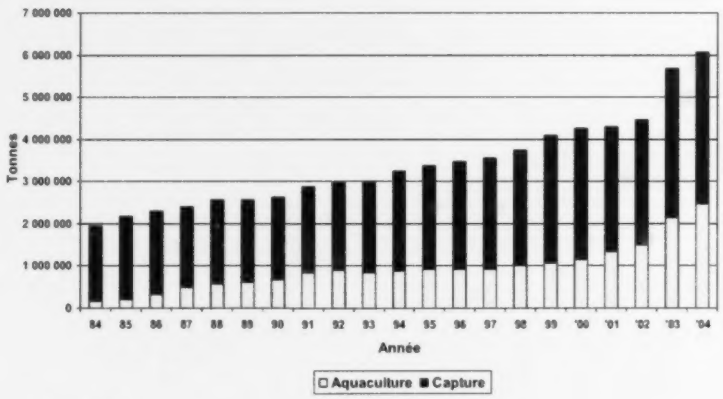

Source : FAO

Publié par :

Pêches et Océans Canada
C.P. 5667
St. John's (T.-N.-L.) A1C 5X1

et

Pêches et de l'Aquaculture
C.P. 8700
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4J6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
Numéro de catalogue : Fs114-5/2006F
ISBN : 0-662-72666-9